



Février 2012



<http://cftctisseo.org/>



15/02/2012

## ....NÉGOCIATIONS SALARIALES 2012..CONDITIONS DE TRAVAIL CONDUCTEURS....

### ÉLECTIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

**La CFTC remercie tout le personnel qui a voté pour nos listes.**

### NÉGOCIATIONS SALARIALES 2012 :

**Cahier revendicatif CFTC, largement justifié, déposé à la DG le 13 février 2012.**

- ◆ **1 %** Au premier janvier 2012, valeur du point 8,9979 €
- ◆ Porté à **2%** au premier Mai 2012, valeur du point, 9,0870 €.
- ◆ Avec clause de rattrapage à niveau au premier novembre 2012 en cas de dérapage de l'inflation.
- ◆ Prime vacances portée au coefficient 220.
- ◆ Prime exceptionnelle compensant la perte du pouvoir d'achat en masse, suite au dérapage de l'inflation des premiers mois 2011.
- ◆ Doublement des primes dimanche et jours fériés
- ◆ Doublement de la prime Samedi Création CFTC en 2003.
- ◆ Doublement de la participation mutuelle pour les épouses (12€) et par enfant (6 €).
- ◆ Augmentation du ticket restaurant, qui permettra au personnel d'avoir des repas de meilleure qualité, dans les cantines.

### CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS :

En regardant les moyennes générales des TM affichées salle des conducteurs, à la demande de la CFTC, Vous, vous apercevrez, que la productivité imposée par la DG est au maximum, presque toutes les moyennes dépassent les 6h59 de temps de travail, + les diminutions des temps parcours imposées par la Direction.

Depuis des décennies, les conducteurs n'ont jamais eu d'aussi mauvaises conditions de travail, et pourtant aucun syndicat représentatif, ne s'est



penché sur ce problème de pénibilité.

Entre la productivité qui est au maximum, les coups de ciseau sur les temps parcours, et les transferts de temps TM semaine, vers

les WE, la Direction économise facilement une cinquantaine de conducteurs.

La CFTC demande à la Direction de revoir l'ensemble des TM, dans l'attente la DG doit compenser cette productivité maxi par :

- ◆ d'avantage de repos pour les conducteurs, mis à leur disposition en heures libres.
- ◆ Création d'une prime d'indices et de transfert de temps des TM semaine vers les samedis et dimanches.

### LES RECLASSÉS SANS NOUVEAU MÉTIER DANS LA MISÈRE A TISSÉO:

Tous les reclassés qui n'ont eu aucune proposition de nouveau métier et qui ne rentrent pas dans les accords de reclassement de 1970 et 1973 perçoivent une misère (**1200 € net/mois**) comme salaire, au coefficient 170+10, nous demandons à la DG de leur donner le même DRC que les titulaires qui occupent le même poste, à travail égal salaire égal.

**Nous alertons tous les syndicats de Tisséo afin que ce problème soit résolu dans les plus brefs délais.**



# SYNDICAT CFTC TISSÉO

166, Route de St Simon 31081 Toulouse Cedex 1

Tél : 05-62-11-29-87

Site : <http://cftctisseo.org/>

Objet : Cahier revendicatif CFTC  
Nos ref : M.S/CFTC/13-02-2012

Le 13/02/2012

Monsieur le Directeur général  
Monsieur le DRH

Monsieur,

Nous vous demandons de prendre en compte, notre cahier revendicatif, lors des futures négociations salariales

- **1 %** Au premier janvier 2012, valeur du point **8,9979 €**.
- Porté à **2%** au premier Mai 2012, valeur du point **9,0870 €**.
- Avec clause de rattrapage à niveau au premier novembre 2012 en cas de dérapage de l'inflation.
- Prime exceptionnelle compensant la perte du pouvoir d'achat en masse 2011, suite au dérapage de l'inflation des premiers mois 2011. (+ 0,5% en février 2011, + 0,8% en mars 2011)
- Prime vacances portée au coefficient 220
- Doublement des primes dimanche et jours fériés
- Doublement de la prime Samedi Création CFTC en 2003.
- Doublement de la participation mutuelle pour les épouses (12€) et par enfant (6 €).
- Augmentation du ticket restaurant, qui permettra au personnel d'avoir des repas de meilleure qualité, à la cantine.

Hors NAO :

- Création d'une prime d'indices et de transfert de temps des TM semaine vers les samedis et dimanches.
- Application de la loi « **A travail égal, salaire égal** » pour tous les reclassés qui n'ont pas encore un nouveau métier, ils doivent avoir le même DRC que les agents titulaires du même poste.

Veillez agréer, l'expression de mes respectueuses salutations.

M Marciano Serge RSS CFTC-TISSÉO

SYNDICAT C.F.T.C.  
TRANSPORTS  
49, rue de Gironis  
31081 TOULOUSE  
Tél. 05 62 11 29 87

Copie aux syndicats : SUD-FO - CGT - CFDT - CGC